

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/30

**OBJET : ACHAT DE TERRAIN A LA SAS LES VIGNOBLES LURTON EN VUE DE LA
MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 février 2015

La séance est ouverte

Le 3 Mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu

à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	E	M.TAMARELLE
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M.FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance
- Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

ACHAT DE TERRAIN A LA SAS LES VIGNOBLES LURTON EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Vu le 4° de l'article 3 des statuts de la CCM du 19 juin 2014, portant sur la protection et mise en valeur de l'environnement, et notamment assurer toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique ;

Vu l'avant-projet de SOCOMA Ingénierie de décembre 2007;

Vu le courrier d'accord de la SAS Les Vignobles LURTON de vente de la partie de la parcelle concernée ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Considérant les compétences transférées à la CCM pour assurer la conservation et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique du territoire, l'avant-projet portant sur la mise en place d'une infrastructure de lutte contre les inondations réalisé par la Société SOCOMA Ingénierie. Cet avant-projet a identifié une parcelle appartenant à la SAS les Vignobles LURTON. Les conclusions de l'avant-projet ciblent une zone d'une contenance d'environ 2900 m³ situé sur 5000 m² de la parcelle C740, en zone A du PLU de la Commune de Saint-Médard-d'Eyrans.

Pour mener à bien ce projet, la CCM a pris contact avec la SAS les Vignobles LURTON. Au terme de négociations, le propriétaire de la SAS Les Vignobles LURTON accepte la vente de 5000 m² de la parcelle C740, pour un montant de 110 000 €, hors frais de notaire.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Décide** d'acquérir la parcelle ci-dessus pour un montant de 110 000 € ;
2. **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération ;
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2015.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 3 Mars 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

